



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 MARS 2022

P.V. N° 122  
Dossier N° 14

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 7 janvier 2019 – PV n° 104-5, relative à l'expérimentation du télétravail au sein du SDIS 77,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la mise en œuvre du télétravail au SDIS 77,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'approuver les dispositions proposées pour la mise en œuvre du télétravail au SDIS 77 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU